



## Abus de personne fragile psychologiquement

Par **logansan**, le **25/02/2008** à **16:39**

Bonjour,

Une amie est actuellement sous l'emprise d'un manipulateur, un "pervers narcissique", au sens psychologique du terme. Cette amie est dans une période de grande fragilité psychologique, due en partie au fait que certains éléments de son passé remontent à la surface, indiquant qu'elle a très probablement été abusée sexuellement dans son enfance. Elle a commencé une thérapie dans l'optique d'en découvrir plus à ce sujet.

L'homme qui la manipule est plus ou moins son compagnon, à l'heure actuelle. Il a connaissance des difficultés qu'elle traverse, et en a usé délibérément pour faire d'elle son esclave sexuelle, la poussant à se détruire à petit feu en revivant sa détresse passée, par l'intermédiaire de jeux de soumission qu'une personne dans son état psychologique ne peut bien entendu absolument pas assumer. Aux dernières nouvelles, il semblerait même qu'il ait pour projet d'employer les films qu'il a fait de ses "séances de dressage" pour les vendre sur Internet et de recruter d'autres "modèles" par la suite.

Mon amie est arrivée à un stade où elle se croit consentante de tout ça, malgré mes mises en garde et celles de sa thérapeute, spécialisée dans la détection des manipulateurs, qui a reconnu en lui quelqu'un de dangereux. Elle est réellement sous emprise et refuse d'être aidée.

Voilà pourquoi j'explore la piste juridique, afin de savoir s'il y a des lois permettant de la protéger, et d'empêcher cet individu de nuire, que ce soit à elle ou à d'autres futures victimes. Je peux apporter des preuves sur ce que j'évoque ci-dessus, qu'il s'agisse du fait qu'ils pratiquent ce genre d'activités sexuelles, ou encore du fait que cet homme connaît le contexte psychologique précis dans lequel se trouve sa victime. Pouvez-vous me dire quels sont les recours et les démarches à effectuer?

En vous remerciant par avance.

Par **citoyenalpha**, le **25/02/2008** à **17:08**

Il apparaît difficile de poursuivre les manipulateurs. En effet la liberté spirituelle, d'opinion ou de pensée s'oppose à la délictualisation de ses comportements ou plus précisément à sa définition.

En effet comment définir juridiquement ce qu'est la manipulation mentale sans juger de ce que doivent penser les citoyens. Extrêmement difficile. Voyez par exemple les dérives sectaires.

La loi protège les personnes souffrant de maladies psychiatriques ( et non pas que psychologiques) ou les personnes âgées dépendantes.

Dans votre cas je pense qu'il est important que vous restiez présente pour votre amie que les discussions que vous pouvez avoir avec votre amie afin de la confronter avec ses contradictions peuvent l'aider. Qu'est-ce que l'amour? Le comportement de son concubin est-il répandu dans notre société? ... La pousser à s'en sortir, à aller consulter. S'appuyer sur son entourage proche.

Toutefois pour être plus complet :

la publication d'images pornographiques est extrêmement stricte. Vous pouvez vérifier qu'il se conforme aux dispositions en vigueur.

En cas de flagrance de coup et d'un dépôt de plainte la poursuite du délit n'est pas réversible par la plaignante. (là je sais compliquer à mettre en oeuvre)

Je vous souhaite beaucoup de persévérance et de courage afin que votre amie se sorte de ce cercle vicieux

Cordialement